

# **Livret de rentrée 2022-2023**



## **Accueil de loisirs « Les loustics »**

Livret de rentrée scolaire 2022/2023  
Syndicat Scolaire de la Petite Doller

# COMMENT S'INSCRIRE ?

## IMPORTANT

- Pour être inscrit à l'accueil de loisirs « les Loustics », les enfants doivent **obligatoirement fréquenter un établissement scolaire**. Ils doivent être **autonomes**.
- L'accueil d'un enfant **nécessite une inscription obligatoire**, même si sa présence s'avère être occasionnelle. Un dossier d'inscription (téléchargeable sur le site) est à compléter et à retourner au bureau du syndicat. **L'enfant ne sera accepté au sein de la structure que lorsque son dossier sera réputé complet.**
- Pour être accueilli, un enfant doit **obligatoirement** être à jour de ses vaccinations. **La vaccination DT Polio est obligatoire**, le ROR et le BCG sont recommandés.
- **Le dossier est à renouveler automatiquement d'une année à l'autre.** La demande doit être reformulée chaque année pour l'année suivante.

---

*A la suite de la hausse de fréquentation de notre structure, les enfants n'habitant pas l'une des communes du R.P.I. ou n'y ayant aucune attache familiale, ne seront pas prioritaires lors des inscriptions aux services périscolaires (matin, midi et soir.)*

---

# DOCUMENTS A FOURNIR

Documents **OBLIGATOIRES** à compléter et **à déposer au bureau :**

- Le **dossier d'inscription** (Téléchargeable sur le site ou à récupérer au bureau ***à partir de début juin 2022***)
- Une **copie du carnet de vaccination** qui doit **OBLIGATOIREMENT** être à jour
- Une copie de **l'attestation d'assurance scolaire/extrascolaire 2022-2023** (seul document pouvant être réceptionné jusqu'au 15 septembre)

**Les dossiers doivent être déposés au bureau du syndicat scolaire durant la semaine du 13/06 au 17/06 aux horaires suivants :**

**Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi  
8H – 12H et 13H45 – 17H30**

**Mercredi  
8H – 12H**

**NE PAS DÉPOSER DANS LA BOÎTE AUX LETTRES !**

## **IMPORTANT :**

- Ces documents ne valent pas inscription, **seul le planning** vaudra réservation du ou des créneaux souhaité(s).

# PLANNING DE RÉSERVATION

Les inscriptions peuvent s'effectuer de différentes manières :

- ❖ Via le planning Annuel se trouvant dans le dossier d'inscription (**recommandé**)
- ❖ Via la plateforme de réservation en ligne

## NOUVEAUX INSCRITS

Lien vers la plateforme de réservation :

[http://cl-aci.nextsys.fr/Portail\\_Aspach](http://cl-aci.nextsys.fr/Portail_Aspach)

**DEMANDEZ VOTRE IDENTIFIANT ET MOT DE PASSE  
PAR MAIL A : [peri@syndicatscolaire-petitedolller.fr](mailto:peri@syndicatscolaire-petitedolller.fr)**

**! ATTENTION VOUS NE DEVEZ PAS CRÉER VOTRE  
ESPACE PERSONNEL !**

**Pour ceux disposant déjà d'identifiants pour la  
plateforme, ceux-ci restent les mêmes !**

# ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

**Le syndicat scolaire propose un service d'accueil périscolaire, aux enfants qui fréquentent ses écoles.**

- **le matin**, accueil à partir de 7 h 15, un transport scolaire est organisé pour transporter les enfants aux écoles.

- **le midi** restauration scolaire, un transport est organisé depuis les différentes écoles.

- **le soir** accueil périscolaire jusqu'à 18 h 30 :

- **Sortie d'école - 16 h 45, Temps Péri 1** : il permet aux enfants de revenir au périscolaire en bus et de prendre un goûter (à fournir par les parents).
- **16 h 45 – 17 h 45, Temps Péri 2** : l'enfant à le choix entre *les ateliers thématiques* (sport, théâtre, cuisine, ...) avec inscription **pour la totalité de la période et départ uniquement à partir de 17h45** ou *l'accueil périscolaire* avec départs échelonnés.
- **17 h 45 – 18 h 30, Temps Péri 3** : accueil périscolaire avec départ échelonnés.

**L'équipe d'animation ne prend en charge que les enfants inscrits.**

# ACCUEIL DE LOISIRS

Le syndicat scolaire propose un service d'accueil de loisirs pour les mercredis et les vacances scolaires.

**Pour les mercredis**, vous pouvez inscrire votre ou vos enfant(s) par la plateforme en ligne, par mail ou par le formulaire papier disponible au bureau et sur le site internet du syndicat.

## **Horaires d'accueil des mercredis :**

De 7 h 15 à 12 h 15, un programme d'activités sera proposé entre chaque période de vacances.

**Pour les vacances scolaires**, vous pouvez inscrire votre ou vos enfant(s) dès que vous recevez le programme d'activités jusqu'à la date limite inscrite sur le programme. Toute inscription est définitive et vaut facturation.

## **Horaires d'accueil des vacances scolaires, du lundi au vendredi :**


Journée complète avec repas : de 7 h 15 à 18 h 15. Les enfants peuvent être déposés jusqu'à 9h30, et le départ est possible à partir de 16h30, en cas de sortie ces horaires peuvent être modifiés, l'information apparaîtra dans le programme.

Le goûter reste à la charge des parents, merci de prévoir également une bouteille ou une gourde.

# NOUS CONTACTER

## Syndicat Scolaire de la Petite Doller

 2, Place de Rochetoirin – ASPACH LE HAUT  
68700 ASPACH-MICHELBAACH


 [peri@syndicatscolaire-petitedoller.fr](mailto:peri@syndicatscolaire-petitedoller.fr)  
 03 89 48 97 11

### Permanence téléphonique :

*Lundis, mardis, jeudis, vendredis*  
*7h45 - 11h30 et 14h - 17h30*

*Mercredis*  
*8h – 12h*

 <http://www.syndicatscolaire-petitedoller.fr/>

 PÉRISCOLAIRE « Les Loustics »